



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 46348

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 en matière de contrôle des structures et, plus particulièrement, sur les dispositions de l'article 14 de ladite loi, portant sur le régime dérogatoire de déclaration préalable, établi pour la mise en valeur d'un bien agricole reçu par donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au troisième degré. Il semble que ce dispositif, visant à mettre en valeur des biens agricoles ayant fait l'objet d'une transmission familiale, et très prisé par les propriétaires-bailleurs, soit susceptible d'être modifié, voire supprimé. Aussi, elle souhaite connaître sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46348

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3408

Question retirée le : 12 mai 2009 (Retrait pour cause de question identique)